



Paroisse de la Trinité  
Comté de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Rue des Rochers | Port-au-Guêre | Saint-Siméon | Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0  
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT  
ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, **QUE :**

LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO

**242**

- modifiant le règlement de zonage n° 196, en agrandissant la zone CR-103 à même une partie de la zone HA-121;
- modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage n° 196, en autorisant l'usage « plein air intensif » à la zone MR-27;
- modifiant les règlements de zonage n° 196 et de lotissement n° 197, pour les rendre conformes au règlement n° 281-01-17, de la MRC de Charlevoix-Est modifiant les conditions d'implantation de résidences en zone agricole selon l'autorisation n° 378442 de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue en vertu de l'article 59 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- modifiant l'article 5.13, du règlement relatif à l'émission des permis et certificats n° 195, par l'ajout du point 13, soit que les travaux inférieurs à une somme de 1 000 \$ et non relatifs à un agrandissement, sont aussi considérés à de menus travaux.

A ÉTÉ ADOPTÉ LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 3 JUIN 2019

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU  
502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE  
QUATORZIÈME (14<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE JUIN 2019.

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier